

Réponses du MEAE et de l'AFD aux recommandations issues de l'évaluation

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est une démarche éducative, politique et sociale mise en œuvre par plusieurs modes d'actions : sensibilisation et formation du public aux enjeux de solidarité internationale, plaidoyer et mobilisation citoyenne sur ces thématiques, etc.

Avec 53 millions d'euros octroyés aux organisations de la société civile (OSC) et aux collectivités territoriales sur la période 2015-2020, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence Française de Développement (AFD) constituent les principaux contributeurs à l'ECSI en soutenant une pluralité d'actions.

L'évaluation conjointe du soutien du MEAE et de l'AFD aux acteurs de l'ECSI (disponible ici : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-infographies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/evaluations/>) montre que les actions financées par le MEAE et l'AFD ont eu des effets tangibles à plusieurs niveaux en particulier sur les participants et notamment les jeunes.

Toutefois, l'évaluation souligne une articulation parfois limitée entre ministères au niveau national ainsi qu'avec les dispositifs d'insertion. Par ailleurs, un manque d'outillage méthodologique spécifique sur l'évaluation a été constaté, tout comme l'absence d'un référentiel commun de définition de l'ECSI. Une stratégie spécifique à l'ECSI serait susceptible de favoriser le dialogue multi-acteurs, qui s'organise principalement par famille d'acteurs et s'avère relativement cloisonné.

La présente note constitue la réponse du MEAE et de l'AFD aux différentes recommandations émises par les évaluateurs (cabinets EY et Eval4change).

Recommandations visant à renforcer le cadre stratégique et de concertation

Recommandation 1 : Renforcer le cadre stratégique et de concertation de l'ECSI en cherchant à décloisonner l'écosystème actuel

Acteurs chefs de file de la recommandation : MEAE (Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats -DGM/CIV-, Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales -DAECT-) et AFD (Dispositif Initiatives Organisations de la Société Civile -DPA-OSC-, Division Territoires et entreprises -TEE-, Cellule sensibilisation et communication d'intérêt général -CMN/SEE-)

Acteurs à associer : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), Ministère de la Transition écologique (MTE), Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (MENJ), Réseau Régional Multi Acteurs (RRMA)/ Conférence Inter-Régionale des RRMA (CIRRMA), représentants des collectivités territoriales, société civile, acteurs de l'insertion, acteurs de la jeunesse et nouveaux acteurs à intégrer

Rappel des constats

L'ECSI ne dispose pas de stratégie spécifique qui lui est dédiée, malgré une reconnaissance croissante au sein de la coopération au développement. En termes d'acteurs, l'écosystème de l'ECSI apparaît relativement cloisonné. Malgré quelques bonnes pratiques, la coordination est limitée entre ministères et il n'existe que peu d'articulation entre les différents dispositifs de soutien qu'ils mettent en œuvre, malgré des synergies possibles et des objectifs poursuivis similaires. De même, un manque de partage des outils, pratiques, expériences est à constater entre écosystèmes / familles d'acteurs dépendant du soutien de différents ministères (sauf MEAE-AFD et MAA). L'articulation entre les niveaux national et régional est à renforcer, tout comme l'articulation avec les acteurs de l'insertion ou des opérateurs publics dans le domaine de la jeunesse au niveau national (alors même que ces derniers sont très impliqués au niveau local).

Objectifs de la recommandation

L'objectif du renforcement d'un cadre stratégique dédié à l'ECSI serait en premier lieu de favoriser l'articulation entre acteurs de l'ECSI, d'« éducations à » et d'autres écosystèmes proches, à la fois aux sièges et sur le terrain, et d'accroître le portage politique de l'ECSI afin de formaliser la légitimité de cette dernière.

Recommandations opérationnelles

- **Recommandation 1.1 :** Reconnaître officiellement l'argumentaire commun sur l'ECSI élaboré par le groupe de concertation ECSI comme document stratégique de référence du MEAE et de l'AFD pour le secteur de l'ECSI.
- **Recommandation 1.2 :** Susciter l'adhésion des autres ministères / opérateurs publics pour aboutir à l'élaboration conjointe d'un cadre stratégique interministériel autour de l'ECSI d'ici 3 à 5 ans.
- **Recommandation 1.3 :** Constituer un groupe interministériel et multi-acteurs resserré, piloté par le MEAE, pour notamment suivre annuellement la mise en œuvre des recommandations de la présente évaluation et nourrir le dialogue sur les actions à mettre en place.
- **Recommandation 1.4 :** En parallèle, élargir le groupe de concertation ECSI animé par l'AFD à de nouveaux acteurs tout en veillant à une bonne articulation avec les initiatives de dialogue et de suivi créées afin d'éviter des redondances. Les acteurs de l'insertion (ex : l'Union nationale des missions locales) et de la jeunesse (ex : Centre national des œuvres universitaires et scolaires) pourront notamment être concernés.
- **Recommandation 1.5 :** Investir d'autres espaces (ex : le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse, Conseil National de la Transition Ecologique...) afin de renforcer la cohérence des politiques publiques du MEAE et de l'AFD sur l'ECSI.

Réponse du MEAE :

Attentifs aux constats de l'évaluation, le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) accueille avec intérêt les recommandations émises par les cabinets EY et Eval4change

En partie identifiés à l'aune des nombreux échanges avec les acteurs locaux et nationaux de l'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale au cours des dernières années, les constats posés par le présent point indiquent, entre autres, un sentiment de manque de reconnaissance des acteurs de l'Education à la Citoyenneté et la Solidarité Internationale (ECSI) induit, selon l'étude, par l'absence de cadre stratégique propre à l'ECSI bien que la loi du 4 août 2021 sur le développement ait déjà permis une reconnaissance du rôle de l'ECSI par le législateur lui-même.

Recommandation 1.1 : A cet effet et en accord avec la première recommandation, le MEAE reconnaît officiellement l'argumentaire commun sur l'ECSI issu du groupe de concertation ECSI piloté par l'AFD comme document de référence permettant de vulgariser le concept d'ECSI auprès des publics qui en sont éloignés et à l'utiliser en tant que cadre de définition en vue d'orienter ses actions stratégiques en la matière. Cette reconnaissance est inscrite dans le nouveau document d'orientation stratégique « Société civile et engagement citoyen 2023-2027 » du MEAE.

Recommandation 1.2 : Au cours des trois prochaines années, le MEAE œuvrera à construire, conjointement aux ministères qui travaillent au soutien ou à l'accompagnement des acteurs des « Educations à », un cadre stratégique partagé, respectueux des différentes orientations ministérielles, des divers objectifs auxquelles elles participent et de la pluralité des acteurs qu'elles soutiennent.

La stratégie souhaitée « interministérielle » ne pourra cependant voir le jour qu'avec le soutien et le portage de tous les acteurs concernés, notamment des organisations de la société civile qui devront se faire le relai de cette volonté auprès de leurs interlocuteurs institutionnels et bailleurs.

Recommandation 1.3 : La constitution d'un groupe de contact interministériel pourra participer à la construction d'un cadre stratégique interministériel et à l'identification de synergies possibles. Le MEAE confirme son souhait d'impulser ce groupe avec le soutien de l'AFD et des acteurs institutionnels avec lesquels les échanges sont déjà engagés. Une première réunion avec le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, du ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est prévue pour le premier trimestre 2023. Elle aura vocation à permettre aux services de l'Etat d'échanger sur les sujets EDD, ECSI et ECM en parallèle du groupe de concertation ECSI animé par l'AFD. Elle permettra de mieux connaître les stratégies propres à chaque ministère, les documents programmatiques et actions en la matière et voir si d'éventuelles synergies seraient opportunes et possibles. La dynamique collaborative est en matière d'ECSI, entre autre, essentielle à la résolution des défis qui se posent aux acteurs de l'ECSI et des « Educations à » et primordiale au rapprochement des acteurs institutionnels : les pré-carrés de dénomination ne devant faire oublier des objectifs finaux partagés et soutenus par des dispositifs à destination de publics similaires.

Recommandation 1.4 : L'articulation entre le groupe de contact interministériel - à construire - et le groupe de concertation ECSI animé par l'AFD – existant - sera un prérequis à la construction d'une stratégie plus globale pour l'ECSI et les « Educations à ». Le MEAE indique son souhait d'impulser cette articulation en vue d'asseoir un dialogue déjà existant entre les institutions et les acteurs de la société civile investis dans l'ECSI.

Le MEAE, dans son rôle de secrétariat du groupe interministériel et de ses échanges avec les acteurs de l'ECSI, invitera les institutions et acteurs de la société civile rencontrés qui pourraient être intéressés par les sujets abordés et les enjeux de l'ECSI à participer au groupe de concertation ECSI mais uniquement dans une approche consensuelle avec les membres existants du groupe ECSI afin d'éviter une approche descendante incompatible avec la notion même d'ECSI.

Recommandation 1.5 : Concernant, « l'investissement » d'autres espaces de concertation ne dépendant pas du MEAE et dont le MEAE n'est pas membre, la proposition sera faite au sein du groupe de contact ministériel. Les acteurs de la société civile membre de ces espaces de concertation pourront également relayer cette recommandation au sein des instances en question.

Réponse de l'AFD :

Recommandation 1.1 : L'AFD a piloté la réalisation de l'argumentaire commun sur l'ECSI, dans le cadre du groupe de concertation et endosse de fait ce document comme référence ; cet exercice collectif permet de porter une vision partagée des enjeux de l'ECSI et de son utilité.

Recommandation 1.2 : L'AFD soutient cette recommandation. Un cadre stratégique commun permettrait de mobiliser plus facilement les autres ministères et de donner un cadre « politique » formel et donc une redevabilité accrue. Les OSC d'ECSI expriment de longue date cette demande d'un cadre stratégique interministériel, d'un portage politique renforcé de l'ECSI et du décloisonnement des « éducations à ».

L'Agenda 2030 et les ODD, porteurs d'un réel potentiel fédérateur entre les « éducations à », peuvent à cet égard constituer une voie intéressante de mobilisation en interministériel. Cf. Exemple de l'étude sur les ODD en milieu scolaire co-produite avec le MENJ qui s'accompagne de pistes de réflexions concrètes.

Recommandation 1.3 : L'AFD n'est pas en première ligne pour la mise en œuvre de cette recommandation mais souligne la nécessité d'articuler ce nouveau groupe interministériel avec le groupe de concertation multi-acteurs sur ECSI, et se tient à la disposition du MEAE pour travailler la complémentarité des deux espaces.

Recommandation 1.4 : La recommandation d'ouvrir le groupe ECSI est pertinente et déjà en cours au sein du groupe qui s'est fortement élargi depuis 2017 ; des contacts seront pris, notamment avec les structures citées (Union nationale des missions locales, Centre national des œuvres universitaires et scolaires), ainsi qu'avec des collectivités territoriales et leurs réseaux (Cités Unies France, Régions de France, etc...), et potentiellement d'autres ministères (ex Ministère de la Ville et ANCT). Il est souligné toutefois que l'établissement de nouveaux partenariats suppose de renforcer les moyens (en premier lieu RH) alloués à la coordination du groupe ECSI.

Recommandations visant à adapter les dispositifs pour le passage à l'échelle et le ciblage de nouveaux publics-participants

Recommandation 2 : Adapter les dispositifs de soutien du MEAE et de l'AFD pour mieux répondre aux besoins des acteurs et faciliter le passage à l'échelle des actions d'ECSI

Acteurs chefs de file de la recommandation : MEAE (DGM/CIV, DAECT) et AFD (DPA-OSC et TEE)

Acteurs à associer : OSC porteuse d'un programme Structuration du Milieu Associatif (SMA), CIRMA, Cité Unies France (CUF), F3E

Rappel des constats

Pour les OSC : Les financements européens sont peu accessibles aux OSC (surtout petites structures) du fait notamment de la complexité des procédures de candidature ainsi que la lourdeur des processus de reporting. L'absence de RRMA en Ile-de-France, Corse et dans les régions d'Outre-Mer provoque des disparités territoriales entre régions.

Pour les collectivités territoriales : Les projets d'ECSI menés par les collectivités territoriales ne sont que peu connus, et la mise en réseau des retours d'expérience de ces dernières sur les sujets ECSI est insuffisante actuellement. Cette capitalisation insuffisante est également gênée par le fait que des collectivités territoriales font parfois de l'ECSI sans le savoir. L'AAP Jeunesse est très centré sur la mobilité des jeunes, et les collectivités territoriales sont peu soutenues pour développer des actions d'ECSI en propre en dehors de cette thématique mobilité. Enfin, il existe un manque d'outillage et d'offre d'accompagnement pour les collectivités territoriales souhaitant faire de l'ECSI, à l'inverse des OSC qui bénéficient de Ritimo, Festisol, etc.

Objectifs de la recommandation

L'adaptation des financements du MEAE et de l'AFD permettrait de soutenir le passage à l'échelle d'acteurs locaux de l'ECSI (méso-projets), de mobiliser de nouveaux acteurs pouvant apporter une manière différente de travailler, notamment avec des publics spécifiques (insertion, éducation supérieure entre autres, ou encore de mieux prendre en compte la courbe d'apprentissage pour les nouveaux programmes d'ECSI développés (logique de pilote).

Recommandations opérationnelles

Pour les OSC :

- **Recommandation 2.1** : Répondre au besoin d'appui des porteurs de méso-projets et/ou jouant un rôle de structuration du milieu de l'ECSI à un niveau territorial via le renforcement et l'adaptation de dispositifs existants
- **Recommandation 2.2** : Renforcer la logique de « pilotes » et les accompagnements préalables à la construction de nouveaux programmes d'ECSI, en privilégiant des dispositifs de financements nationaux existants
- **Recommandation 2.3** : Encourager la création d'un RRMA dans des régions non pourvues (sous réserve d'un contexte local propice).

Pour les collectivités territoriales :

- **Recommandation 2.4** : Soutenir des actions existantes de recherche-action et/ou capitalisation sur les actions d'ECSI menées par les collectivités territoriales afin d'établir une typologie et élargir l'appui de certains guichets actuels du MEAE et de l'AFD de soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales pour rendre éligible les actions d'ECSI menées exclusivement sur le sol français.

Réponse du MEAE :

Recommandation 2.1 : Le MEAE est soucieux d'apporter un soutien adéquat aux acteurs de la société civile sans pour autant se positionner sur les méso-projets ECSI. La montée en charge du programme RECITAL et du financement en cascade qu'il permet, l'augmentation ces dernières années du nombre de postes FONJEP-ECSI et de leur dotation, la possibilité pour les grands acteurs de l'ECSI de proposer des projets en consortium sur I-OSC permet de compenser l'absence de dispositifs ciblés sur les mésoprojets que d'autres bailleurs sont toutefois en mesures de soutenir (fondations, collectivités territoriales, consortium DEAR...).

Recommandation 2.2 : Le MEAE n'est pas concerné par cette recommandation, l'accompagnement dans la mise en œuvre des programmes ou projets d'ECSI des acteurs de la société civile ne relevant pas de son domaine de compétences.

Recommandation 2.3 : Le MEAE participe déjà à l'identification de structures et de dynamiques de collaboration entre acteurs de la société civile dans les régions mentionnées. Identification qui pourrait permettre à termes d'encourager la création de RRMA dans ces régions non pourvues. Le MEAE a ainsi décidé de soutenir financièrement YCID, « RRMA » des Yvelines pour inciter d'autres départements franciliens à se doter d'un RRMA vu que la région Ile-de-France ne semble pas se prêter par sa taille à un RRMA régional. Un étroit travail avec Karib Horizons en Guadeloupe est également initié pour qu'il inspire d'autres collectivités d'outre-mer tout en étant conscient que les acteurs de l'outre-mer sont davantage engagés dans des projets de coopération régionale que de solidarité internationale ce dont il convient de tenir compte. Le MEAE réalisera une évaluation externe sur les RRMA en 2025 afin de nourrir une réflexion sur l'évolution de leur modèle et répondre aux enjeux de développement/financement de ces réseaux.

Recommandation 2.4 : Le MEAE favorisera la dimension consacrée à l'ECSI dans l'ensemble de ses appels à projets thématiques et géographiques pour l'exercice 2024. Elle s'attachera à promouvoir spécifiquement les actions d'ECSI dans son prochain appel à projets Jeunesse. D'ores et déjà, elle constate que dans le cadre des mobilités de volontaires, plusieurs actions d'ECSI sont liées à ces dernières. Enfin, un travail pourra être mené pour recenser les actions d'ECSI menées par les collectivités territoriales afin de proposer une typologie et pour capitaliser sur les expériences acquises.

Réponse de l'AFD :

Recommandations 2.1 et 2.2 : La pertinence de ces recommandations ne fait pas de doute ; le financement du projet RECITAL porté par la CIRMA depuis janvier 2020 a permis de renforcer l'appui de l'AFD aux acteurs des territoires investis sur le champ de l'ECSI. Le financement direct d'acteurs régionaux (acteurs d'ECSI intervenant au niveau régional), qui n'étaient avant 2018 pas éligibles, a également été introduit dans le périmètre du financement du dispositif I-OSC¹. De nombreux projets innovants, pilotes ou déjà bien ancrés dans les territoires, ont été soutenus et l'identification et l'accompagnement de nouveaux acteurs est un enjeu permanent pour l'AFD.

Toutefois, il apparaît impossible d'aller plus loin, afin de mettre en œuvre ces recommandations, sans allouer des moyens humains significatifs supplémentaires au sein de l'AFD (DPA/OSC). Qu'il s'agisse

¹ Cela s'est traduit par les financements suivants depuis 2018 : Cap Solidarités (Hauts de France), Cool'eurs du Monde (Nouvelle-Aquitaine), Pays de Savoie Solidaires (Auvergne Rhône Alpes), RADS (Nouvelle-Aquitaine), Maison Internationale de Rennes (Bretagne).

d'accompagner les petites et moyennes structures régionales pour se conformer au cadre du dispositif Initiatives OSC de l'AFD, de suivre des projets d'envergure comprenant des fonds redistributifs (ex. CIRREMA RECITAL ODD, Festisol...), ou encore de financer des projets pilotes, la charge d'instruction et de suivi en exécution est déjà très importante (accompagnement de petites structures à suivre les procédures de l'AFD, ampleur des projets avec des fonds redistributifs).

En complément du renforcement des RH, les adaptations suivantes pourraient être apportées au dispositif afin d'alléger l'instruction et le suivi :

- Adopter une approche « accompagnement stratégique / budgétaire », plutôt qu'une approche projets, constitue une piste à explorer à cet effet.
- Etendre le dispositif des postes Fonjep ECSI, exception au sein du dispositif puisqu'il s'agit de financements de postes et non d'activités.
- Mettre en œuvre une concertation avec les collectivités locales, notamment les Régions pourrait permettre de décupler les efforts déjà investis.

L'appui pourra aussi se traduire par la mise à disposition de contenus et ressources pédagogiques produits par l'AFD dont les porteurs de projets pourront disposer pour leur activités (interventions en milieu scolaire, formations de bénévoles, etc.)

Recommandation 2.3 : Cette recommandation ne relève pas du périmètre direct d'intervention de l'AFD.

Recommandation 2.4 : L'AFD propose une recommandation 2.4 adaptée. Elle poursuit son dialogue avec les collectivités territoriales françaises partenaires qui souhaitent faire de la coopération avec l'appui de l'AFD et les incite à concevoir plus systématiquement leurs projets avec une dimension ECSI, dans le territoire d'intervention comme en France. L'objectif étant d'avoir à l'horizon 3 ans une majorité de projets comportant ce volet ECSI. Ce dialogue sera également mené de manière plus générale avec les réseaux et associations de collectivités territoriales et abordera dans ce cas les questions de capitalisation et de partage d'expérience. Des moyens financiers pourraient être dégagés dans le cadre des partenariats avec les associations faitières sur ces questions.

L'AFD s'attache à accroître sa coordination interne afin de permettre au plus grand nombre de collectivités territoriales le désirant de se saisir des outils d'ECSI développés par l'AFD et notamment spécifiquement conçus pour les milieux scolaires.

Recommandation 3 : Capitaliser les bonnes expériences et adapter les modalités de soutien pour favoriser la participation des publics éloignés de la solidarité / mobilité internationale

Acteurs chefs de file de la recommandation : MEAE (DGM/CIV, DAECT) et AFD (DPA-OSC, TEE, CMN/SEE Cellule du Lien Social)

Acteurs à associer : F3E, FESTISOL, RITIMO, France Volontaires, OSC concernées, collectivités territoriales, réseaux, Agence du Service Civique, France Volontaires

Rappel des constats

L'outillage méthodologique concernant la mobilisation de publics spécifiques dans le cadre d'action d'ECSI (JAMO, personnes en situation de migration, ayant un handicap, en zone périurbaine, etc.) est dispersé ou insuffisant. Concernant ces mêmes publics présentant des besoins spécifiques, les dispositifs d'accompagnement compris dans le cadre des VSI / services civiques sont trop limités pour les JAMO qui demandent une préparation plus importante, un accompagnement plus régulier et des activités organisées au retour. Ces interventions mériteraient également d'inclure un accompagnement psychosocial. Plus globalement, les acteurs de l'ECSI peuvent avoir des difficultés (outils, relais...) pour construire des actions à destination de publics spécifiques / nouveaux types de publics. A l'inverse, des acteurs qui mettent en oeuvre une action d'ECSI pour la première fois peuvent avoir des difficultés sur le plan méthodologique.

Il existe actuellement un manque de cadre stratégique sur l'intégration des enjeux d'égalité entre femmes et hommes dans les actions d'ECSI, et il n'existe que peu d'outils sur approche de genre et ECSI.

Les acteurs de l'insertion sont faiblement mobilisés sur les sujets d'ECSI au niveau national, malgré leur expérience certaine au niveau terrain. Enfin, les actions de sensibilisation ciblent beaucoup les publics finaux mais peu ceux qui mettent en oeuvre les politiques publiques et les programmes de la société civile.

Objectifs de la recommandation

L'objectif de cette recommandation serait d'adapter les dispositifs existants et/ou en créer de nouveaux afin de permettre aux actions d'ECSI de mieux cibler les publics plus éloignés et notamment ceux présentant des besoins spécifiques.

Recommandations opérationnelles

- **Recommandation 3.1** : Renforcer les actions de capitalisation et recherche-action sur l'implication dans des actions d'ECSI et de mobilité internationale de participants présentant des besoins spécifiques, ainsi que sur l'intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions d'ECSI, afin de renforcer l'outillage sur ce sujet
- **Recommandation 3.2** : Adapter les dispositifs existants ou financer un dispositif spécifique d'accompagnement renforcé de volontaires / services civiques présentant des besoins spécifiques pour accéder à une mobilité internationale
- **Recommandation 3.3** : Faciliter la formation de partenariats avec des acteurs existants (ex : consortiums d'OSC) et/ou nouveaux (acteurs de l'insertion, missions locales, CAF, etc)
- **Recommandation 3.4** : Susciter l'intérêt et l'engagement de nouveaux publics en soutenant / réalisant des actions de sensibilisation à l'ECSI auprès des fonctionnaires, salariés du privé, entrepreneurs etc

Réponse du MEAE :

Recommandations 3.1 et 3.2 : le MEAE confirme que l'accessibilité aux dispositifs de volontariat soutenus par l'Etat de personnes aux besoins spécifiques est une des priorités du ministère. Un certain nombre de réflexions et d'actions sont en cours pour permettre l'accessibilité des dispositifs, notamment en rapprochant des territoires les espaces de co-construction et validation des projets de volontariats jeunes et en soutenant des programmes mêlant ECSI et mobilités internationales portés par des acteurs de la société civile, notamment via le guichet Initiatives-OSC, et l'opérateur France Volontaires. Toutefois, dans le cadre de la co-construction du volontariat d'échange et de solidarité à l'international (VIES) entre société civile et Etat et dans le respect du droit d'initiative auquel le MEAE est particulièrement attaché, l'accès élargi aux dispositifs devra être porté par les structures associatives. Cette recherche d'élargissement des publics bénéficiaires et d'une plus grande accessibilité, possible et favorisée par les dispositifs tels que construits, sera possible en valorisant et en capitalisant auprès des publics éloignés de la mobilité les expériences des volontaires et en adaptant, dans une démarche de recherche-action, les missions aux publics visés.

Durant l'année 2022, le MEAE a déjà pris des dispositions permettant de mettre en œuvre certaines orientations de cette troisième recommandation. Ainsi, concernant les dispositifs de volontariat international d'échange de solidarité (VIES) soutenus par le MEAE, des adaptations ont été réalisées en cohérence avec les préconisations de la recommandation 3.2.

Concernant notamment l'intégration des enjeux d'égalité femme-homme dans les formations au départ des volontaires et en complément des éléments susmentionnés, les associations qui déploient les différents dispositifs de VIES soutenus par le Ministère ont été invitées à développer des modules dédiés.

Ainsi, pour le **volontariat de solidarité internationale (VSI)**, dispositif de mobilité à l'international de longue durée piloté par le MEAE, ce dernier souligne que le cadre réglementaire du dispositif vient d'être actualisé et, en parallèle, l'agrément des associations a été renouvelé pour la période 2023-2026. Le processus de renouvellement a permis une meilleure identification des pratiques et la formulation de plusieurs recommandations visant, entre autres, à une meilleure information des volontaires en matière d'égalité femme-homme et de formation à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sous le prisme de leur mobilité et de l'interculturalité. De plus, un accompagnement financier est alloué pour la réalisation d'une formation adaptée à tous les futurs volontaires, quel que soit leurs profils. Dans ces formations réalisées par les associations agréées ou les formateurs sollicités par elles, sont abordées, entre autres, les thématiques susmentionnées. Soucieux de préserver le modèle d'un volontariat co-construit, le MEAE rappelle que le choix du recrutement est à l'initiative de la structure agréée en lien avec le partenaire local d'accueil et qu'aucune discrimination ne pourrait advenir dans ce processus, sous peine de poursuites telles que mentionnées dans la loi.

Les deux dispositifs de mobilités destinés aux jeunes **Jeunesse Solidarité Internationale (JSI) et Ville-Vie-Vacances Solidarité Internationale (VVVSI)** ont été partiellement revus au cours de l'année 2022, suite à une discussion avec les acteurs de terrain et le FONJEP. Ainsi, la mise en place de structures coordinatrice au niveau régional ainsi que les comités d'évaluation des projets portés par les jeunes permettent désormais une plus grande visibilité au sein des territoires et devraient permettre un accompagnement plus adéquat en vue de faire participer de nouveaux publics. Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que le dispositif VVVSI, financé par le MEAE, pratique une « discrimination positive » lors de l'instruction des projets, puisqu'il s'adresse spécifiquement aux jeunes présentant un parcours de vie les éloignant des questions de mobilité et de solidarité internationale (jeunes issus de quartiers politiques de la ville, jeunes issus de zones rurales enclavées...).

Recommandation 3.3 : Le MEAE continuera d’orienter, lors de ses échanges avec la société civile, les acteurs rencontrés pour qu’ils se rapprochent des réseaux constitués, du groupement d’intérêt public France Volontaires, du Comité de Liaison des ONG de Volontariats (CLONG-Volontariats), ou encore de Coordination Sud. Choix leur est ensuite laissé d’intégrer ces espaces et de constituer des consortiums en vue de porter conjointement des projets d’envergure.

La construction interministérielle d’un cadre stratégique autour de l’ECSI pourrait également permettre les synergies entre les associations d’éducation populaire et les acteurs de l’éducation formelle, ainsi qu’entre des structures portant des actions d’« éducations à » qui ne travaillent conjointement que ponctuellement.

Recommandation 3.4 : Le MEAE, et particulièrement le service commanditaire de cette évaluation, continuera à promouvoir l’ECSI dans les espaces auxquels ses représentants sont conviés, que cela soit au niveau local, national ou supranational. Des projets d’événements et de communication visant à sensibiliser le citoyen au bénéfice d’un engagement à l’international sous des dispositifs soutenus par le MEAE sont à l’étude et seront mis en œuvre par l’opérateur du MEAE pour la promotion et la valorisation du VIES, France Volontaires ou le MEAE lui-même.

Plus particulièrement et en vue de sensibiliser les publics évoqués dans la recommandation, le MEAE initiera un contact avec l’Institut National du Service Public et, en invitant les collèges syndicats et entreprises du CNDIS, participera à diffuser les enjeux autour de l’ECSI auprès des salariés.

Réponse de l’AFD :

Recommandation 3.1 : L’AFD fait une remarque sur le constat « L’outillage méthodologique concernant la mobilisation de publics spécifiques dans le cadre d’action d’ECSI (JAMO, personnes en situation de migration, ayant un handicap, en zone périurbaine, etc.) est dispersé ou insuffisant ». L’expression « publics à besoins spécifiques » couvre des catégories diverses (ex. jeunes en décrochage scolaire, issus des quartiers de la politique de la ville, en prise avec la justice, personnes en détention, en situation de handicap, en situation de pauvreté...) pour lesquels les approches d’ECSI sont nécessairement différenciées, menées par des acteurs distincts, ceci induit inévitablement une certaine dispersion des outils.

Pour autant, toucher les **publics les plus éloignés de l’ECSI** est un objectif bien identifié par l’écosystème de l’ECSI et particulièrement par l’AFD (dispositif I-OSC). C’est un axe du CIT OSC 2018-2023, et l’AFD a ainsi pu soutenir de nombreuses OSC d’ECSI mettant en œuvre des programmes à destination de ces publics (ex : Jeunes des 2 Rives porté par Solidarité Laïque (jeunes de Quartiers Politiques de la Ville), le Secours Populaire Français (pauvreté/exclusion), KuriOz (détention), Auteuil et MFR (jeunes en décrochage scolaire), Auteuil, E-graine, Fondation pour la Nature et l’Homme (migrants et jeunes issus des diasporas)... Ces expériences confirment à la fois toute la pertinence mais aussi la complexité de mise en œuvre de ces actions, qui requièrent des moyens renforcés pour accéder à ces catégories de publics et les accompagner dans la durée.

L’AFD est tout à fait favorable au renforcement de la capitalisation et de la recherche-action sur ces programmes et disposée à financer davantage d’actions en ce sens. Se pose également la question, depuis la dissolution d’Educasol en 2019, de la centralisation de ces ressources. Le sujet sera posé et suivi dans le cadre du groupe ECSI.

Concernant l’intégration des **enjeux d’égalité femmes-hommes**, il serait en effet très utile de réaliser un état des lieux sur la prise en compte des enjeux de genre dans les programmes d’ECSI, en tant que

thématique (éducation à l'égalité et lutte contre les discriminations) et dans les méthodologies/pédagogies déployées. Renforcer la capitalisation est également nécessaire, avec la même question de la centralisation des ressources. Le sujet sera également posé et suivi dans le cadre du groupe ECSI.

La réflexion sera enfin discutée avec des associations particulièrement investies sur le sujet comme le F3E, les associations Equipop, Quartiers du Monde, Ars Anima, ainsi qu'avec le collectif des postes Fonjep ECSI.

Recommandation 3.2 : Cette recommandation relève du MEAE.

Recommandation 3.3 : Il est tout à fait envisageable de favoriser les partenariats, d'une part en mobilisant des collectifs d'associations existants et d'autre part en mobilisant les réseaux des autres ministères compétents sur l'ECSI : Education nationale/jeunesse, Agriculture, MTE...

Soulignons à cet égard, en lien avec la recommandation 1.2, que disposer d'un cadre stratégique interministériel faciliterait cette mobilisation élargie.

Recommandation 3.4 : l'AFD souligne que quelques expériences ont déjà été réalisées par des OSC. Un état des lieux serait utile afin de recenser ces expériences et comprendre les difficultés rencontrées, les résultats escomptés, les facteurs de succès.

Recommandations visant à renforcer le suivi-évaluation et la visibilité

Recommandation 4 : Renforcer le suivi, évaluation, capitalisation et mesure des effets des actions d'ECSI

Acteurs chefs de file de la recommandation : MEAE (DGM/CIV et DAECT) et AFD (DPA-OSC et TEE)

Acteurs à associer : Acteurs du groupe de suivi ECSI / Autres acteurs (F3E / réseaux de praticiens, Coordination Sud), Agence du Service Civique, France Volontaires, OSC concernées, collectivités territoriales, réseaux et soutiens

Rappel des constats

Il existe un besoin de diversification et perfectionnement d'approches et méthodes permettant de suivre et évaluer, apprendre et adapter les actions d'ECSI (incluant un référentiel pour la mesure des effets). En effet, un flou est actuellement constaté dans les objectifs / indicateurs des projets autour de notions communes (ex: sensibilisation).

Nous pouvons observer un manque d'informations et d'études permettant de mesurer l'ampleur des effets des programmes de mobilités, surtout ceux visant les JAMO.

Enfin, le reporting est parfois perçu comme lourd et pouvant décourager les acteurs locaux de l'ECSI dans la mobilisation de fonds pour amplifier la portée de leurs actions.

Objectifs de la recommandation

L'objectif est de faciliter la démarche de suivi-évaluation-capitalisation des actions d'ECSI afin de pouvoir i) mieux les piloter (et in fine améliorer leur qualité), ii) disposer des données quant aux effets des actions pour pouvoir les documenter, valoriser et légitimer l'ECSI, dont en renforçant les évaluations à tous niveaux (porteurs-financeurs) et iii) en rendre compte et renforcer l'apprentissage mutuel.

Recommandations opérationnelles

- **Recommandation 4.1 :** Capitaliser les pratiques de suivi et d'évaluation dans l'ECSI y compris en établissant des liens avec l'existant et élaborer des outils de suivi-évaluation incluant notamment un référentiel indicatif de mesure des effets mis à disposition des acteurs de l'ECSI
- **Recommandation 4.2 :** Amplifier le soutien à des démarches d'études quantitatives et qualitatives sur les effets des actions d'ECSI
- **Recommandation 4.3 :** Engager une réflexion sur la simplification du reporting pour les bénéficiaires de fonds en cascade

Réponse du MEAE :

Recommandations 4.1 et 4.2 : Le MEAE accueille favorablement la construction conjointe, avec l'ensemble des acteurs impliqués, d'un référentiel permettant de mesurer les effets des actions d'ECSI mis en œuvre par les associations, les collectivités territoriales ou tout autre acteur. Bien qu'indéniable, l'apport de l'ECSI dans la construction d'un monde plus juste, plus équitable et plus durable, doit être connu en termes statistiques et d'évaluation qualitative. Ainsi, il demeure, pour le MEAE, essentiel que les associations puissent mener dans le cadre de leurs projets et grâce à des financements fléchés des évaluations de leurs actions. L'appui du F3E pourrait par ailleurs éventuellement être recherché.

Les projets ECSI menés par les collectivités locales et cofinancés par le MEAE feront dès que possible/ autant que possible l'objet d'une démarche évaluative. En amont, les modèles de compte-rendu techniques et financiers comporteront une annexe spécifique qui auront pour objet, dans un premier temps, de cerner avec plus de précision les actions ECSI et dans un second temps, de proposer une typologie de ces dernières. Le MEAE s'engage à initier une démarche de renforcement de sa capacité de redevabilité sur les appels à projets qu'il cofinance avec les collectivités territoriales. Il pourra ainsi se doter d'une méthode et d'outils qui lui permettront d'améliorer la sélection des projets avec une dimension ECSI et sa capacité à rendre compte de leurs résultats.

Recommandation 4.3 : Le MEAE engagera, conjointement avec l'AFD, une réflexion quant au processus de redevabilité exigée des bénéficiaires de fonds en cascade.

Réponse de l'AFD :

Recommandations 4.1 et 4.2 : Les études, travaux, réflexions relatifs à la mesure des effets sont un enjeu majeur et déjà réfléchis depuis plusieurs années, notamment dans le cadre de la Communauté de Pratiques du F3E consacrée aux effets de l'ECSI. Il est prévu que le groupe de concertation ECSI suive attentivement et valorise ces travaux.

L'AFD est très attentive au suivi et à l'évaluation des projets financés sur le dispositif Initiatives OSC. L'évaluation externe est obligatoire pour les projets d'ECSI et constitue un prérequis à l'instruction d'un nouveau financement ; la mise en place de dispositifs de suivi-évaluation est par-ailleurs fortement encouragée par l'AFD auprès des OSC. Les coûts externes et internes relatifs à ces activités sont intégrés dans les budgets des projets d'ECSI financés par le dispositif I-OSC et par la FICOL.

La Conférence ECSI du 6 octobre 22 a souligné l'importance de la capitalisation et de la valorisation des effets de l'ECSI au travers de témoignages, d'échanges de pratiques, d'études et de capitalisations variées que l'AFD continuera de promouvoir et de soutenir. Un référentiel indicatif de mesure, compte-tenu de la grande diversité des actions/publics/méthodologies semble toutefois complexe à élaborer.

La thématique du suivi-évaluation est également fortement investie avec le F3E (soutenu par le dispositif I-OSC), qui pilote une Communauté de Pratiques (CP) sur les effets de l'ECSI et a publié à l'été 2022 une capitalisation sur les effets et impacts de l'ECSI. Suite à cette publication, le F3E relance une nouvelle dynamique pour cette CP, en partenariat avec la CIRRMA et l'AFD. L'enjeu réside sur ce sujet aussi dans la valorisation, à renforcer, de ces études.

Recommandation 4.3 : S'agissant de la simplification du reporting pour les fonds en cascades, l'examen du sujet a été initié au sein de DPA/OSC afin d'identifier les allègements possibles, dans le respect des obligations comptables auxquelles sont soumises les associations loi 1901. La réflexion doit être menée en concertation avec les OSC gestionnaires de ces fonds, qui établissent le cadre du reporting opérationnel auquel sont soumis les bénéficiaires des fonds. Pour le reporting administratif et financier, un cabinet d'audit pourra être associé aux travaux.

Recommandation 5 : Accroître la visibilité et légitimité des acteurs de l'action du MEAE et de l'AFD en matière d'ECSI

Acteurs chefs de file de la recommandation : MEAE (DGM/CIV, DAECT) et AFD (DPA-OSC, CMN/SEE, TEE)

Acteurs à associer : CIRREMA, RRMA, FESTISOL, RITIMO, réseaux de collectivités territoriales (CUF, RF...), France Médias Monde

Rappel des constats

Un besoin de centralisation de l'information relative à l'ECSI se fait sentir : ces informations tout comme les outils et contacts sont disséminés/dispersés dans divers centres de ressources selon les familles d'acteurs (ECSI, EDD, EDDD...). Ce besoin de centralisation et d'accessibilité de l'information est d'autant plus important que les dispositifs d'accompagnement se multiplient (rendant l'information parfois illisible) et qu'il existe de réelles difficultés à mobiliser de nouveaux acteurs pour l'ECSI au-delà de l'écosystème existant. En effet, les actions d'ECSI ne sont que peu connues au-delà des publics initiés, y compris de la part d'acteurs mettant en œuvre ou soutenant des actions proches (EDD, ECM).

Le soutien à l'ECSI des collectivités locales est disparate d'un territoire à l'autre et globalement en baisse. Peu de collectivités territoriales pilotent par ailleurs elles-mêmes des actions d'ECSI.

Il n'existe pas d'articulation avec les médias alors que ces derniers constitueraient un relai de transmission et diffusion important. Ces derniers ne sont que peu sensibilisés aux thématiques d'ECSI et donc peu aptes à communiquer à ce sujet.

Objectifs de la recommandation

Cette recommandation a pour but d'augmenter la visibilité et lisibilité des dispositifs de financement afin d'en faciliter leur mobilisation et d'accroître la légitimité des acteurs de l'ECSI.

Recommandations opérationnelles

- **Recommandation 5.1 :** Mettre en place une page d'information dédiée à l'ECSI sur un portail institutionnel afin de favoriser la transparence et l'accessibilité aux dispositifs d'ECSI
- **Recommandation 5.2 :** Communiquer davantage autour de l'ECSI et de ses actions / effets afin de valoriser les acteurs existants et en mobiliser de nouveaux
- **Recommandation 5.3 :** Informer / sensibiliser les collectivités territoriales à l'intérêt des actions d'ECSI
- **Recommandation 5.4 :** Mettre en place des programmes / alliances avec des médias pour mieux et davantage communiquer et sensibiliser sur les actions et principes d'ECSI.

Réponse du MEAE :

Recommandation 5.1 : Une telle page d'information pourrait en effet être utile même si les sites Internet offrant des ressources ECSI sont déjà nombreuses, de qualité et bien référencées par les principaux moteurs de recherche. Sa mise en place sera étudiée avec les parties prenantes, notamment dans le cadre du groupe de concertation ECSI piloté par l'AFD pour éviter une approche centralisatrice incompatible avec les pratiques de l'ECSI. Le MEAE pourrait actualiser la page ECSI de son site Internet avec des renvois en la matière.

Recommandation 5.2 : Un travail conjoint avec les services chargés de la communication du ministère pourra être réalisé pour identifier les thématiques prioritaires et d'intérêt pour le MEAE et le relai des actions d'ECSI pourront être proposés à la publication.

Recommandation 5.3 : A l'occasion des différentes rencontres autour des thématiques de la jeunesse, le MEAE s'efforcera de sensibiliser les différents acteurs, dont les collectivités locales, de l'intérêt des

actions d'ECSI dans le cadre de leur politique au bénéfice des jeunes de leurs territoires. En particulier, le MEAE veillera à inscrire l'ECSI à l'ordre du jour de la prochaine Commission Nationale de la Coopération Décentralisée (CNCD).

Recommandation 5.4 : Dans son rôle de tutelle de France Medias Monde, le MEAE participera à sensibiliser les dirigeants du groupe à la thématique de l'ECSI et inviteront dans le cadre du groupe de concertation piloté par l'AFD à ce que soit identifié un point focal qui pourrait, le cas échéant, orienter vers des associations nationales ou locales pour mettre en valeur des actions d'ECSI au sein d'un programme ou d'un reportage radiophonique ou télévisé.

Réponse de l'AFD :

Recommandation 5.1 : Une telle page d'information pourrait en effet être utile. Sa mise en place sera examinée avec les parties prenantes (ministères, AFD, RRMA, collectivités territoriales, OSC).

Recommandation 5.2 : L'AFD partage cette recommandation, qui doit être portée par les différents acteurs institutionnels investis : MEAE, MENJ, MASA, AFD (DPA/OSC, CMN, TEE...). L'argumentaire ECSI et la Conférence du 6/10/2022 ont contribué à cette recherche d'une plus grande valorisation. Les efforts seront maintenus et amplifiés. De nombreux événements sont en outre organisés dans les territoires, portés par les collectivités territoriales, les OSC, les RRMA, ou collectifs, cet effort sera accompagné et financé par l'AFD et le MEAE.

Une lettre d'information ECSI pourrait être mise en place comme premier niveau d'informations à destination d'acteurs qui s'intéressent au sujet. Des actions diversifiées, portées par des OSC, collectivités territoriales, RRMA, etc, pourraient y être valorisées, afin de montrer toute la dynamique à l'œuvre.

Recommandation 5.3 : L'AFD contribuera avec le MEAE à cette recommandation et cherchera à amplifier cette mobilisation via le groupe de concertation ECSI, et via les réseaux de collectivités territoriales (CUF, régions de France, départements de France, AMF ...). Les OSC et le RRMA, au travers de leurs liens anciens avec les collectivités territoriales ont également un rôle majeur à jouer en ce sens.

Recommandation 5.4 : Des liens avec les médias seront recherchés en vue de valoriser l'ECSI, ses programmes, ses effets, au travers de partenariats avec les OSC et dans le cadre des actions de CMN.

CONCLUSION CONJOINTE :

Bien qu'entendus et pertinents, les souhaits exprimés par les acteurs interrogés et les recommandations émises par les évaluateurs seront difficiles à mettre en œuvre sans un apport supplémentaire de ressources humaines au sein du Ministère et de l'AFD. Les souhaits d'articulation entre acteurs institutionnels et de la société civile en vue d'instaurer des échanges pertinents et fructueux, la construction d'outils et de dispositifs visant des objectifs ambitieux de développement et promotion de l'ECSI, le travail de co-construction d'une stratégie interministérielle pilotée par le Ministère, la mise en valeur des actions d'ECSI au sein d'espace institutionnel de dialogue et d'échange de pratiques aux échelles nationale, européenne, voire mondiale supposent que le Ministère et l'AFD soient humainement outillés pour y répondre.